

Correction – Développement construit

Rétablir la démocratie politique à la Libération

Brevet – Histoire-géographie · 3^e · Sujet d'entraînement

Sujet. Rédigez un développement construit d'une trentaine de lignes montrant comment la démocratie politique est rétablie et élargie en France à la Libération, en 1944 et 1945.

1. Comprendre le sujet

« Montrer comment » te demande d'expliquer les étapes et les moyens. Le sujet porte sur la démocratie politique : le fonctionnement républicain, les libertés, le droit de vote, la justice. « Rétablie » renvoie à la fin de Vichy, qui avait supprimé la République en juillet 1940 ; « élargie » renvoie au vote des femmes. Les bornes sont 1944-1945 : tu t'arrêtes avant la Constitution de 1946, que tu peux évoquer en ouverture. On attend le GPRF, l'ordonnance du 9 août 1944, le vote des femmes et l'épuration. Hors-sujet : les nationalisations et la Sécurité sociale, qui relèvent de la démocratie sociale.

2. Les repères à mobiliser

- 21 avril 1944 : ordonnance d'Alger donnant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité
- 3 juin 1944 : création du GPRF, présidé par le général de Gaulle
- 9 août 1944 : ordonnance rétablissant la légalité républicaine
- 25 août 1944 : libération de Paris
- 29 avril 1945 : premier vote des femmes, aux élections municipales
- Août 1945 : Pétain condamné à mort par la Haute Cour, peine commuée en détention à vie
- Octobre 1945 : Pierre Laval exécuté
- 21 octobre 1945 : 33 femmes élues à l'Assemblée constituante

3. Le plan

1. Le retour de la République

- Le GPRF, installé à Paris en août 1944, déclare nuls les actes de Vichy (ordonnance du 9 août 1944)
- Pour de Gaulle, « la République n'a jamais cessé d'être »
- Retour des partis, des syndicats et de la presse libre ; commissaires de la République dans les régions

2. Une démocratie élargie aux femmes

- Ordonnance du 21 avril 1944 : droit de vote et d'éligibilité
- Premier vote aux municipales du 29 avril 1945
- 33 femmes élues à l'Assemblée constituante en octobre 1945

3. Juger la collaboration : l'épuration

- Épuration extrajudiciaire : exécutions sommaires, femmes tondues
- Épuration légale : cours de justice, indignité nationale
- La Haute Cour condamne Pétain (août 1945) ; Laval exécuté (octobre 1945)

4. Le développement construit rédigé

En 1944, la France sort de l'Occupation et du régime de Vichy, qui avait mis fin à la République en 1940. Avec la Libération, le Gouvernement provisoire (**GPRF**) du général de Gaulle doit rétablir la démocratie. Comment celle-ci est-elle restaurée et élargie en 1944-1945 ? Nous étudierons le retour de la République, l'entrée des femmes dans la vie politique, puis l'épuration.

D'abord, le GPRF, installé à Paris libéré en août 1944, rétablit la légalité républicaine : une ordonnance du 9 août 1944 déclare nuls les actes de Vichy. Pour de Gaulle, « la République n'a jamais cessé d'être », car la France libre l'a incarnée. Les partis, les syndicats et la presse libre réapparaissent, tandis que des commissaires de la République, nommés par le GPRF, reprennent en main les régions.

Ensuite, la démocratie s'élargit enfin aux femmes. L'ordonnance du **21 avril 1944**, prise à Alger, leur donne le droit de vote et d'éligibilité, récompensant aussi leur rôle dans la Résistance. Elles votent pour la première fois aux élections municipales du **29 avril 1945**, et 33 femmes entrent à l'Assemblée constituante élue en octobre 1945. Le suffrage devient ainsi réellement universel.

Enfin, la République doit juger la collaboration. À la Libération, une **épuration** « sauvage » frappe les collaborateurs : exécutions sommaires, femmes tondues en public. Puis la justice prend le relais : des cours de justice jugent les accusés et beaucoup sont frappés d'indignité nationale. La Haute Cour condamne à mort le maréchal **Pétain** en août 1945, peine commuée en prison à vie, et Pierre Laval est exécuté en octobre.

Ainsi, en 1944-1945, la démocratie politique est rétablie et devient plus juste grâce au vote des femmes. Il reste à doter la France de nouvelles institutions : ce sera la Constitution de la IV^e République, adoptée en 1946.

Le piège de ce sujet. Beaucoup de copies écrivent que les femmes ont voté dès 1944 : l'ordonnance date d'avril 1944, mais le premier vote a lieu en avril 1945. Ne présente pas non plus l'épuration uniquement comme une vengeance : montre le passage à une justice légale.